



LE CADRE JURIDIQUE POUR LA PRATIQUE CLINIQUE ET L'EXERCICE PROFESSIONNEL DES PSYCHOLOGUES ET PSYCHOTHERAPEUTES

MERCREDI 21 JUIN 2023
DE 9:30 A 12:30

CONFERENCE EN DISTANTIEL

PRE-REQUIS

- ▶ Aucun prérequis nécessaire.

OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

- ▶ Connaître le cadre légal de l'intervention des psychologues pour exercer plus sereinement, en libéral ou en institution.
- ▶ Comprendre la mécanique subtile des responsabilités (civile, pénale, éthique, déontologique, etc.) et la manière dont elles sont susceptibles d'être engagées.
- ▶ Appréhender les concepts de respect de la vie privée, de discrétion, de confidentialité, de secret professionnel et de « secret partagé ».
- ▶ Étayer sa pratique professionnelle par des références juridiques, afin de mieux respecter les droits des patients, majeurs et mineurs, des clients, des personnes accompagnées, etc.
- ▶ Convaincre que le droit, discipline littéraire ludique et stratégique issue de la philosophie, apporte plus de solutions qu'il ne pose de problèmes.

CONTENUS DE LA CONFERENCE

Les psychologues et les psychothérapeutes ont tendance à privilégier les références à l'éthique et la déontologie pour étayer ou encadrer leur pratique, qui ne s'appuie que trop rarement sur le cadre légal, ou sur les règles juridiques, qu'ils connaissent souvent assez peu.

C'est pour cette raison que Pierre-Brice Lebrun, enseignant en droit dans le secteur social et médicosocial et à l'École des psychologues praticiens de Paris (EPP), a rédigé, avec Mélanie Dupont, docteur en psychologie, l'aide-mémoire *Droit à l'usage des psychologues* (Dunod).

Il répondra, lors de cette conférence rassurante et apaisante, très largement interactive, aux questionnements récurrents des psychologues et des psychothérapeutes : sont-ils soumis au secret professionnel ? par éthique ? par déontologie ? par effet de la loi ? Quels statuts ont leurs différents écrits ? Peuvent-ils recevoir un mineur seul ? Une autorisation parentale est-elle nécessaire ? Faut-il celle des deux parents ? Que doivent-ils faire face à une personne en danger, qu'elle soit mineure, majeure ou qu'on puisse la considérer comme « vulnérable » ?

Les situations auxquelles le psychologue peut se trouver confronté, quel que soit son public ou son lieu d'exercice (cette liste n'est pas exhaustive), trouveront ici une réponse juridique concrète, étayée, formulée dans un langage accessible à tous ...

V2 15.02.2023

Organisme de formation 11750205875
SIRET 784 361 222 000 10

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail pole.formation@lfsm.fr

METHODES PEDAGOGIQUES

- ▶ Apports théoriques, interactivité, échanges sur les expériences.

INTERVENANT

Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit principalement dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, dont *La protection de l'enfance* (Dunod, coll. aide-mémoire, 2020) et avec Mélanie Dupont, *Droit à l'usage des psychologues* (Dunod, coll. aide-mémoire, 2019), ainsi que le récent *Droit en action sociale et médicosociale* (Dunod, coll. aide-mémoire, 2021), décrit par l'éditeur comme une « véritable trousse à outils pour travailleurs sociaux et médicosociaux ».

PUBLIC DESTINATAIRE

- ▶ Psychologues et psychothérapeutes, acteurs de l'action sociale et médicosociale, de la santé, de la famille et de l'éducation, de l'enfance et de la petite enfance.

DUREE

- ▶ Une conférence de 3 heures de 9h30 à 12h30 en distanciel.
- ▶ Après validation de votre inscription, nous vous enverrons un lien et un code d'accès pour suivre cette conférence à distance.

LIEU

- ▶ Conférence en ligne – possibilité de poser des questions et d'obtenir des réponses.
- ▶ Connection avec ou sans caméra sur la plateforme Zoom.

COUT

- ▶ 40 euros.

DELAI D'ACCES

Inscription possible dans la limite des places disponibles et jusqu'à 2 jours ouvrés avant la date de la conférence.

MODALITES D'EVALUATION

La dimension d'évaluation formative est présente tout au long de la conférence par les retours des participants. A l'issue de celle-ci, la dimension d'évaluation sommative est faite sous forme orale et écrite. Les participants sont invités à faire une évaluation à chaud avec l'intervenante, puis à remplir une fiche d'évaluation, qui donne lieu à une synthèse globale.

ACCESSIBILITE

La Ligue Française pour la Santé Mentale est soucieuse d'accueillir au mieux tous les publics et porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap.

Si vous êtes concerné, prenez attache avec notre référent handicap, lfsm@lfsm.fr ou 01 42 66 20 70.